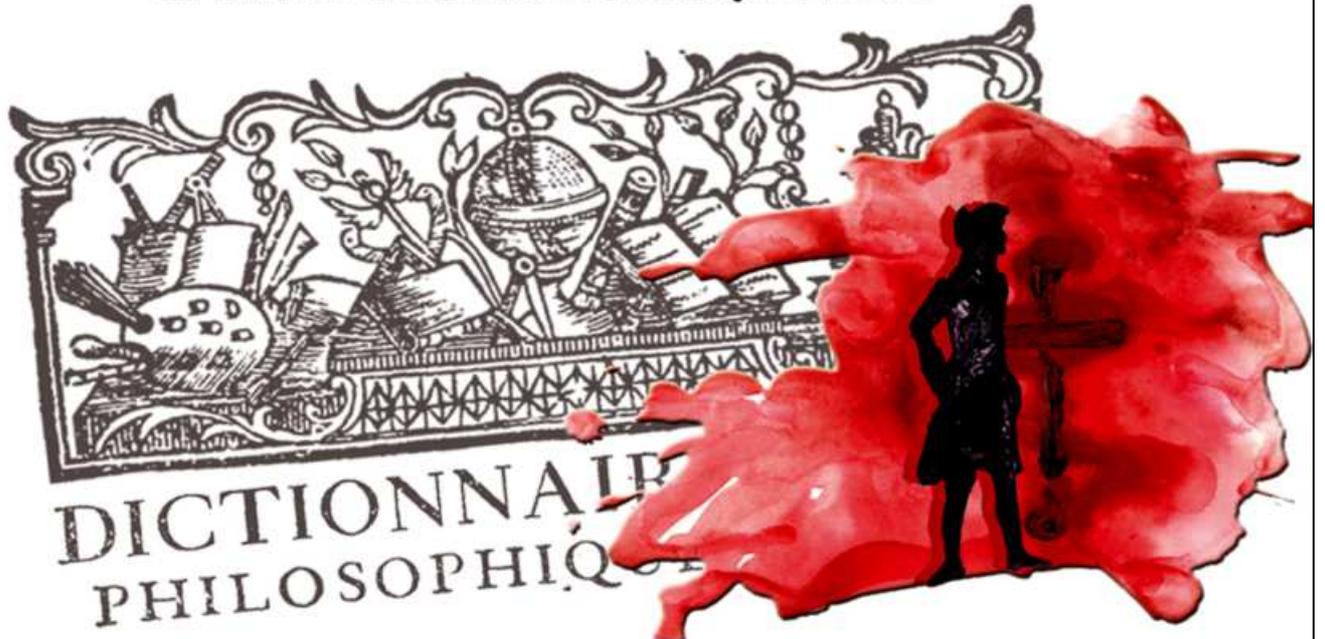




« La liberté de penser a un prix »

# LES 3 VIES DU CHEVALIER

UN FILM DOCUMENTAIRE DE DOMINIQUE DATTOLA



L'histoire de la liberté de penser en France depuis l'ancien régime jusqu'à aujourd'hui racontée au fil du procès du Chevalier de la Barre et de la lutte de ses défenseurs pour sa réhabilitation. Un récit éclairé par de nombreux chercheurs dans une fresque où se mêlent sculpture et politique au rythme d'une musique originale interprétée à l'image par l'Orchestre de Picardie.

Carte blanche : *La Libre Pensée*

**vendredi 17 juin 2016 à 20h**

(accueil à partir de 19h30)

**CINÉMA LE MÉLIÈS**

centre Commercial du Triolo

**Villeneuve d'Ascq**

(métro Triolo)

projection du film

*Les 3 Vies du Chevalier*

*de Dominique DATTOLA*

**Entrée 5 €**



# Les 3 Vies du Chevalier(\*)



Il avait 20 ans et n'avait tué personne. C'était en 1766 en France, il y a 250 ans. Le Chevalier de La Barre est massacré en public pour blasphème au nom de la loi. Il est torturé, décapité puis brûlé, le dictionnaire philosophique de Voltaire cloué sur son torse.

Au fil de son récit, le réalisateur Dominique Dattola éclaire, dans ce film documentaire, l'évolution de la liberté de penser en France depuis l'Ancien Régime jusqu'à aujourd'hui en suivant les rebondissements de l'affaire emblématique du Chevalier de La Barre : un procès arbitraire instruit en France au siècle des Lumières et qui continue de défrayer la chronique.

Le Chevalier de La Barre était un jeune noble désargenté de la région picarde. Il n'était ni philosophe, ni révolutionnaire, ni anticlérical. Il ne trempait dans aucune intrigue politique. C'était simplement un jeune homme de son temps comme tous les jeunes gens de tous les temps. Quelques blasphèmes difficilement vérifiables lui valurent le 1er Juillet 1766, la torture et le bûcher en place d'Abbeville.

Sous l'Ancien Régime, une insulte faite à Dieu était passible de peine de mort. Briser une hostie, chanter des chansons paillardes, avoir de vilaines lectures était suffisant pour être condamné et passer de vie à trépas.

Au moment de son arrestation, le Chevalier de la Barre était en possession d'un ouvrage mis à l'index par l'Église : le dictionnaire philosophique portatif de Monsieur de Voltaire. Alors, à défaut de pouvoir brûler l'auteur de cet ouvrage impie, les autorités décidèrent de brûler et le livre et son lecteur.

L'histoire du Chevalier de la Barre se confond avec celle de la lutte pour la liberté de pensée. Leurs routes se croisent régulièrement à travers les siècles tant les promoteurs de la Laïcité ont fait du martyr du Chevalier, le porte-étendard de leur cause.



Pour la Libre Pensée, le Chevalier de La Barre est une des figures symboliques des combats menés pour la liberté d'expression. Mais, parce que la liberté d'expression n'est pas absolue, sont réprimées l'apologie d'actes terroristes, la contestation de crimes contre l'Humanité, la provocation à la haine en raison des origines ou des croyances religieuses, l'injure et la diffamation. Libres à ceux qui se sentent offensés de porter plainte, des juges indépendants leur donneront raison ou tort.

En France on ne donne pas la mort pour injure, même à Dieu. Au Pakistan, en Iran, on est lapidé ou pendu pour cela, pas en République Française. En Arabie Saoudite, on est condamné à 1000 coups de fouet et 10 ans de prison pour blasphème.

Si un gouvernement favorise une religion, ou même plusieurs, c'est la fin de la République constituée de citoyens égaux en droits, libres de croire ou de ne pas croire, libres de penser, de s'exprimer. C'est la porte ouverte à un État communautariste porteur d'affrontements inter-ethniques ou intercommunautaires.

Le concept du film « *Les 3 Vies du Chevalier* » est donc de faire apprécier au public combien la laïcité est une vertu cardinale de la République : un enjeu capital pour la démocratie.

(\*) Ce film documentaire a reçu le prix de l'Initiative laïque aux rendez-vous de l'Histoire de Blois, présidés par Bertrand Tavernier, en 2013 (prix décerné par la MAIF, la MGEN et la Casden).

**Rencontre-débat à l'issue de la séance  
en présence du réalisateur Dominique DATTOLA**